



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie,

Le Mercredi 31 Juillet 2024 à 20h30.

Affichée le 26 Juillet 2024

Ordre du jour :

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1. Ouverture de séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 Mai 2024
4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations
5. Avis du Conseil municipal sur la vente d'un logement social appartenant à la S.A. France Loire situé au N°5 Les Pointards

II. FINANCES :

6. Modification de crédits - Décision modificative N°1 – Budget Commune
7. Subvention exceptionnelle au Comités des Fêtes de Brinon pour l'organisation du bal du 14 Juillet 2024

III. RESSOURCES HUMAINES :

8. Suppression d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
9. Adhésion à la mission de conseil et assistance en matière contentieuse et précontentieuse dans le domaine des ressources humaines du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du CHER (CDG18)

IV. INTERCOMMUNALITÉ :

10. Approbation de l'adhésion de la Communauté de communes Sauldre et Sologne au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS)

V. ASSAINISSEMENT :

11. Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement 2023

VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES




Le Maire,
Lionel POINTARD